

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 95.061

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 16 Mai à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

6 Mai 1995

6 Mai 1995

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, GAVEN et Mme FONTAN, Adjoints

M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BERLAND, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mme PARROU-SARLAT, MM. SABATHIER et TAP Conseillers,

ABSENTS- EXCUSES : MM. HUGENDOBLER, ALONSO, LACOTTE, MOULINEAU, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN et REVOLAT

Nombre de Conseillers
en exercice : 31
Nombre de Présents : 22
Nombre de Votants : 22

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Attribution de subventions - Section Petite Enfance

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

La Commission d'Action Sociale, lors de sa séance du 11 Avril 1995, a proposé d'accorder des subventions -Section Petite Enfance-, comme suit :

- A.F.R. (3 à 8 ans)	34 500 F
- CLUB SANTE LOISIRS JEUNES	25 000 F
- SCOUTS DE FRANCE	6 500 F
- ESPACE JEUNESSE DE LA COTE DE BEAUTE	25 000 F
- "LES MOUSSAILLONS"	90 000 F
- "LES CALINOUS"	7 000 F

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette répartition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- VU L'Avis de la Commission d'Action Sociale,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'attribuer les subventions suivantes :

. A.F.R. (3 à 8 ans)	34 500 F
. CLUB SANTE LOISIRS JEUNES	25 000 F
. SCOUTS DE FRANCE	6 500 F
. ESPACE JEUNESSE DE LA COTE DE BEAUTE	25 000 F
. "LES MOUSSAILLONS"	90 000 F
. "LES CALINOUS"	7 000 F

=====
TOTAL 188 000 F

- D'imputer la dépense correspondante au Chapitre 951.42 - Article 657 du Budget de l'exercice 1995.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 Mai 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS